

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

MARDI 8 OCTOBRE 1918

C'est à grands flots maintenant que les réfugiés nous arrivent de Maubeuge, de Valenciennes, de Courtrai, de Bruges, de Douai, de partout. Nous en recevrons, paraît-il, 120.000 ! C'est le chiffre donné à la conférence des bourgmestres de l'agglomération qui s'est réunie aujourd'hui. L'autorité allemande, quand elle ordonne aux évacués du nord de la France de quitter leurs villes et leurs villages, fait accompagner ces infortunés par des patrouilles, qui les quittent au bout de quelques kilomètres après leur avoir dit :

« Et maintenant, allez droit devant vous ; c'est la direction de Bruxelles, débrouillez-vous ».

Dans les villages qu'ils traversent ensuite, les fugitifs voient souvent leur cruel voyage un peu facilité grâce à des services de transport improvisés en leur faveur ; des bourgmestres, aidés de comités locaux, réquisitionnent tous les véhicules dont leurs administrés peuvent disposer ; on y entasse les bagages des fugitifs qui passent et on y met aussi les malades, les enfants, les vieux ou les réfugiés de tout âge accablés par la fatigue. Le tout est ainsi transporté jusqu'à l'étape

suivante et repris là par un nouveau service de véhicules. C'est l'odyssée des lamentables caravanes que nous voyons arriver à Bruxelles et qui jettent à nouveau dans la physionomie de la capitale, où l'on n'avait plus vu pareil tableau depuis août 1914, un sinistre reflet des horreurs de la guerre.

A Bruxelles, la police dirige d'abord les réfugiés vers un local de la rue du Lombard, où la ville fait donner immédiatement à chacun un bol de soupe et un quart de pain. Puis on les conduit à l'Office d'identification, rue de la Régence, où l'on travaille d'arrache-pied, depuis quarante-huit heures, à la confection de 90.000 carnets donnant droit aux diverses espèces de secours organisés par le Comité National (**Note** : de Secours et d'Alimentation) et l'administration communale (1). On suppose que le surplus, dans le total des évacués annoncés, se composera de personnes capables de subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Déjà plusieurs locaux publics sont préparés pour recevoir tout ce monde, notamment l'école de la rue des Six-Jetons et celle de la rue du Rempart-des-Moines, où un millier de réfugiés sont hébergés depuis hier.

La conférence des bourgmestres s'est occupée de répartir tous ceux qui, le bâton à la main ou juchés sur des carrioles de fortune, marchent en ce moment, de tous côtés, à l'assaut de l'hospitalière capitale.

M. Steens a fait imprimer deux affiches, la première invitant la population à recevoir avec cordialité les réfugiés, la seconde annonçant la réquisition, en vertu de l'article 94 de la loi communale, et aux fins d'installation de logements, de tous les théâtres, cinémas, salles de réunion, salles de danse, etc. Quand le texte de ces deux affiches est arrivé à la censure, l'autorité allemande a refusé le permis d'impression. Mais M. Steens me dit qu'il passera outre et qu'il réquisitionnera les immeubles nécessaires.

De leur côté, les Allemands refoulés vers l'intérieur du pays commencent à s'emparer ici d'hôtels et de maisons particulières pour y loger des officiers, des soldats, des chevaux. Les réquisitions n'atteignent plus seulement des habitations de la périphérie, elles s'attaquent à Bruxelles même. Hier et aujourd'hui des habitants de la ville ont reçu avis de l'autorité militaire d'avoir, les uns à déguerpir complètement, les autres à céder une partie de leur habitation pour faire place à des «*membres de l'armée allemande*», comme dit l'«*ordre*» ; cela s'est produit principalement dans les quartiers de l'avenue Louise et de Berkendael.

Avenue Louise, sont saisis trois grands hôtels particuliers, ceux de MM. Barbanson, Bollinckx et Catteau. L'hôtel de M. Barbanson abritera les services du prince Ruprecht de Bavière, qui nous arrive de Tournai avec son état-major.

En mars 1915, le gouverneur général von Bissing a exempté Bruxelles et les faubourgs de la réquisition de logements, moyennant une contribution de guerre de 45 millions. M. Steens, ff. bourgmestre, qui n'a pas oublié cet engagement, fait immédiatement savoir aux habitants menacés qu'ils doivent fermer la porte au nez des intrus ; il assume, leur fait-il dire, toutes responsabilités de ce chef (2).

(1) On trouvera à la date du 23 octobre des détails sur le service de secours aux évacués.

(2) L'autorité militaire maintint ses réquisitions des logements. Voir 18 octobre.